

POLICE GÉNÉRALE.

Passé-Port
à l'Étranger,
valable pour un an.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DÉPARTEMENT
du Cantal

Passé-Port à l'Étranger,

Registre 1889
N° 1

valable pour un an.

SIGNALEMENT.

Agé de 46 ans
taille d'un mètre 66 centimètres
cheveux blonds
front découvert
sourcils bruns
yeux bruns
nez moyen
bouche moyenne
barbe —
menton ronde
visage ovale
teint coloré

SIGNES PARTICULIERS :

Neant

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Nous Préfet du Cantal

requérons les Autorités civiles et militaires de la République Française, et prions les Autorités civiles et militaires des Etats amis ou alliés de la France, de laisser passer librement Madame Marguerite Marty, née Gaudier native de Strasbourg (Alsace) demeurant au Château de Cuillac, C^{te} de Ligeac (Cantal) allant à Strasbourg (Alsace) et de lui donner aide et protection en cas de besoin.

Le présent Passé-Port est valable pendant un an pour sortir de France.

Fait à Cuillac, le huit août mil huit cent soixante-quatre-vingt-neuf

Signature du Porteur :

Marguerite Marty

Le Préfet du Cantal

P^r le Préfet et par délég^{on}:
Le Secrétaire Général.

